

**Postulat Martial de Montmollin et consorts demandant si le télétravail dans l'économie privée est une piste pour nos infrastructures de transports (13\_POS\_021)**

*Texte déposé*

De l'avis de nombreux experts et de nombreux usagers, nos réseaux de transports, que ce soient les transports individuels ou les transports publics, sont saturés. Dès lors, les différentes autorités répondent par une augmentation de l'offre en projetant et finançant de nouvelles infrastructures. Si cette réaction est normale, on peut toutefois se questionner sur les causes d'un tel besoin de mobilité et se demander si les autorités cantonales peuvent, en sus de l'offre, influencer la demande.

Selon un document d'Economiesuisse<sup>1</sup> le télétravail recèle un potentiel considérable, dans la mesure où les « travailleurs du savoir » représentent dans notre pays 50% de la main d'oeuvre. Toujours selon ce même rapport, 20% de ces travailleurs ont effectivement le potentiel pour effectuer un jour de télétravail par semaine, ce qui représente plus de 39'000 personnes dans notre canton.

Un diminution de la mobilité par le télétravail offrirait non seulement un « bol d'air » à nos infrastructures, mais aurait également les effets suivants :

- Gain de qualité de vie pour l'employé : En moyenne, un-e habitant-e de notre pays consacre 40 minutes par jour pour se rendre à son lieu de travail ; autant de temps qui pourrait être au bénéfice de l'employé par le télétravail. De plus, les déplacements sont générateurs de stress et d'accidents.
- Gain de productivité pour les employeurs : Selon différentes études, le télétravail augmenterait la productivité des employés jusqu'à 20%.

Le 18 septembre 2012, notre collègue Philippe Randin a déposé un postulat demandant de développer le télétravail au sein de la fonction publique. Cette initiative est louable, toutefois un réel progrès ne sera effectif pour les infrastructures de transports que quand l'économie privée aura également largement adopté le télétravail.

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat de développer une stratégie afin d'augmenter le taux de télétravail volontaire au sein des entreprises privées, que ce soit par des informations, des incitations ou des modifications légales.

*Demande le renvoi en commission.*

*(Signé) Martial de Montmollin  
et 19 cosignataires*

*Développement*

**M. Martial de Montmollin (VER) :** — Notre pays a un taux de connexion à internet parmi les plus élevés : près de 80% des habitants s'y connectent plusieurs fois par semaine. Des lignes à fibres optiques sont en train d'être installées, et nous avons ainsi une très bonne infrastructure pour passer à la société de l'information. Il est temps de capitaliser sur les bienfaits de cette infrastructure ; une des manières de le faire est le télétravail.

---

<sup>1</sup> *Télétravail : davantage d'efficacité grâce à des formes de travail modernes*, Economiesuisse, 10 avril 2012

Le télétravail a des effets bénéfiques. Tout d'abord, il augmente la productivité, jusqu'à 20% selon un rapport d'Economiesuisse. Par ailleurs, il diminue l'utilisation des infrastructures de transports, surtout par les pendulaires, soit les utilisateurs les plus problématiques au vu des pics que montre la statistique de leurs déplacements. Des pays tels que les Pays-Bas, le Danemark ou la Finlande ont bien compris l'intérêt du télétravail, qui y est très développé. Par ce postulat, je vous propose de suivre leur exemple et de développer une stratégie de promotion du télétravail.

*Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à une commission pour examen préalable.*

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.**